

17 décembre 2007

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et tenue au lieu à l'heure ordinaire des sessions du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-sept décembre deux mille sept (17 décembre 2007) à laquelle étaient présents et formant le corps complet :

Sont présents : MME Francine Carrier

 MM Patrice Charette
 Claude Labonté
 Claude Nantel
 Robert Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, madame Christiane Cholette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

3 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la session ouverte. Il est 20 h 02.

4 RÉS. 396.12.2007 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant en y apportant les 3 modifications suivantes :

Reporté

10.2 Adoption du règlement numéro 2007-149 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaire

Ajoutés

- 11.8 Élargissement de la marge de crédit temporaire relative au règlement 2006-106
- 11.9 Embauche de madame Line Voyer, secrétaire urbaniste 3 jours semaine

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SESSION DU 17 DÉCEMBRE 2007 À 20 H

- 1 Prière/Moment de réflexion**
- 2 Présences**
- 3 Ouverture de la session**
- 4 Adoption de l'ordre du jour**
- 5 Approbation du procès-verbal du mois de novembre 2007**
- 6 Appels d'offres et soumissions**
- 7 Correspondance**
- 8 Affaires nouvelles**

8.1 **Administration**

- 8.1.1 Nomination d'un maire suppléant;
- 8.1.2 Extension de la compétence de la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts pour y accepter l'adhésion de la Municipalité de Val-David;
- 8.1.3 Adoption de la politique 2007-22 relative aux achats municipaux;
- 8.1.4 Adoption de la politique 2007-23 portant sur les équipements informatiques fournis pour le fonctionnement d'un conseil sans papier de la Municipalité;
- 8.1.5 Mandat à l'Imprimeur pour l'impression des Infos municipales et pour l'Info budget;

8.2 **Travaux publics**

- 8.2.1 Prolongement de la nomination de monsieur Pierre Blais à titre de chef d'équipe;
- 8.2.2 Autorisation d'inscrire le personnel du service des travaux publics à une formation sur les travaux d'excavation et de creusement de tranchées;
- 8.2.3 Mise aux normes du réseau d'alimentation de l'eau potable, poste de traitement – Demande de permis et autorisation de signature;

8.3 **Sécurité incendie**

- 8.3.1 Autorisation donnée à monsieur Stephen Potts, directeur du service de sécurité incendie, à faire reconnaître son véhicule personnel comme véhicule d'urgence;
- 8.3.2 Ratification de l'autorisation donnée pour l'achat d'un système radio pour le service de sécurité incendie;
- 8.3.3 Ratification de l'autorisation donnée pour l'achat d'un couteau hydraulique pour le service de sécurité incendie;

8.4 **Urbanisme**

- 8.4.1 Demande d'un droit de passage sur une partie de lot 7, rang S, canton de Joly afin d'avoir accès à un terrain privé (1326-39-9769);
- 8.4.2 Demande de dérogation mineure du 8906, chemin du Lac-Labelle (0021-67-4931);
- 8.4.3 Demande de dérogation mineure du 8916, chemin du Lac-Labelle (0021-67-4931);
- 8.4.4 Renouvellement des mandats pour deux membres du Comité consultatif d'urbanisme;
- 8.4.5 Appui au projet de laboratoire rural sur les paysages de la région des Laurentides du Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides;

8.5 **Loisirs**

- 8.5.1 Accord de la Municipalité pour des feux d'artifices du nouvel an au Domaine Blueberry Lake Resort ayant lieu le 31 décembre 2007;
- 8.5.2 Versement des profits du déjeuner-bénéfice du maire à Centraide;
- 8.5.3 Modification des modalités de paiement de l'aide financière accordée à la Maison des jeunes;
- 8.5.4 Autorisation donnée à monsieur Michel Fleurant pour la vente de collations aux usagers des patinoires;
- 8.5.5 Dons à la Maison des jeunes de Labelle d'équipements de loisirs;
- 8.5.6 Aide financière pour les paniers de Noël;
- 8.5.7 Approbation des prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipale d'habitation de Labelle;

8.6 **Tourisme**

8.7 **Bibliothèque**

- 8.7.1 Modification au contrat de travail de madame Nathalie Robson, responsable de la bibliothèque;

9 **Période de questions et réponses**

10 **Règlements et avis de motion**

- 10.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement portant sur le traitement des élus municipaux;
- 10.2 Adoption du règlement numéro 2007-149 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaire;
- 10.3 Adoption du règlement 2007-150 relatif à la verbalisation d'une section du chemin de la Presqu'Île (lot 33, rang B, dans le canton de Labelle);

11 Affaires de la directrice générale

- 11.1 Approbation des comptes du mois de novembre 2007;
- 11.2 Ratification de la liste des déboursés;
- 11.3 Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 11.4 Vote à distance aux prochaines élections – demande de législation au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- 11.5 Système d'accès aux personnes à mobilité réduite pour la salle Wilfrid-Machabée – modification de la source de financement;
- 11.6 Travaux de réfection et d'amélioration du chemin du Moulin – modification de la source de financement;
- 11.7 Non affectation des surplus accumulés 2007;
- 11.8 Élargissement de la marge de crédit temporaire relative au règlement 2006-106
- 11.9 Embauche de madame Line Voyer, secrétaire urbaniste 3 jours semaine

12 Varia

13 Période de questions et réponses

14 Levée de la session ordinaire

Adoptée

5 RÉS. 397.12.2007 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2007

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 19 novembre 2007.

Adoptée

8.1.1 RÉS. 398.12.2007 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 082.03.2007 portant sur le mandat de Claude Nantel à titre de maire suppléant du 2 avril 2007 au 31 décembre 2007 inclusivement;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU de nommer le conseiller Patrice Charette, maire suppléant, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 août 2008.

Qu'en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, celui-ci remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant.

Adoptée

8.1.2 RÉS. 399.12.2007 EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS POUR Y ACCEPTER L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-David a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les Municipalités à autoriser ces adhésions par résolution de leur conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Francine Carrier
ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Labelle accepte l'adhésion de la
Municipalité de Val-David à l'entente concernant la Cour municipale commune de
Sainte-Agathe-des-Monts.

Adoptée

**8.1.3 RÉS. 400.12.2007 ADOPTION DE LA POLITIQUE 2007-22 RELATIVE
AUX ACHATS MUNICIPAUX**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU d'adopter la politique 2007-22 relative aux achats municipaux.

Que ladite politique soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrale comme
si au long ici reproduite.

Adoptée

**8.1.4 RÉS. 401.12.2007 ADOPTION DE LA POLITIQUE 2007-23 PORTANT
SUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
FOURNIS POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN
CONSEIL SANS PAPIER DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU d'adopter la politique 2007-23 portant sur les équipements
informatiques fournis pour le fonctionnement d'un conseil sans papier de la
Municipalité.

Que ladite politique soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrale comme
si au long ici reproduite.

Adoptée

**8.1.5 RÉS. 402.12.2007 MANDAT À L'IMPRIMEUR INC. POUR
L'IMPRESSION DE L'INFO MUNICIPALE ET POUR
L'INFO BUDGET**

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère ***l'Info municipale*** et ***l'Info budget***
comme étant des outils importants de communication avec ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE chaque édition mensuelle de ***l'Info municipale*** est
imprimée à environ mille trois cent trente (1 330) copies et que le nombre de
pages varie d'un mois à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE ***l'Info budget*** est imprimée à trois mille (3 000) copies
annuellement;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de prix auprès de deux imprimeurs de
la région, L'Imprimeur inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme selon
sa soumission du 11 décembre 2007, et ce, selon les montants avant taxes
suivants :

L'Imprimeur inc.	Imprimerie Léonard
------------------	-----------------------

Info municipale

Impression de 16000 copies recto 3 couleurs	895 \$	1500 \$
4 pages 8 ½ X 11 avec assemblage	133 \$	133 \$
8 pages 8 ½ X 11 avec assemblage	318 \$	399 \$
12 pages 8 ½ X 11 avec assemblage	506 \$	598 \$

Info budget

8 pages, assemblage, plié	784 \$	920 \$
---------------------------	--------	--------

Il est PROPOSÉ par la conseillère Francine Carrier
 APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
 ET RÉSOLU de mandater pour l'année 2008 *L'Imprimeur inc.* pour l'impression
 de ***l'Info municipale*** et de ***l'Info budget***, et ce, conformément à sa soumission
 du 11 décembre 2007.

Adoptée

**8.2.1 RÉS. 403.12.2007 PROLONGEMENT DE LA NOMINATION DE
 MONSIEUR PIERRE BLAIS À TITRE DE CHEF
 D'ÉQUIPE**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 157.05.2007 portant sur le
 prolongement de la nomination de monsieur Pierre Blais à titre de chef d'équipe
 jusqu'au 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc Ethier, responsable du
 service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
 APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
 ET RÉSOLU de prolonger la nomination de monsieur Pierre Blais à titre de chef
 d'équipe du service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2008.

Que conformément à l'article 8.05 de la convention collective en vigueur, une
 majoration de dix pourcent (10 %) lui soit accordée pour remplir cette fonction.

Adoptée

**8.2.2 RÉS. 404.12.2007 AUTORISATION D'INSCRIRE LE PERSONNEL DU
 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À UNE
 FORMATION SUR LES TRAVAUX D'EXCAVATION
 ET DE CREUSEMENT DE TRANCHÉES**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
 APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
 ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription du personnel du service des travaux publics
 à une formation sur les travaux d'excavation et creusement de tranchées qui aura
 lieu le 7 mai 2008 au garage municipal au coût de cinq cent cinquante dollars
 (550 \$) plus déplacement du formateur.

Que les frais d'inscription soient autorisés et financés à même le fonds général.

Adoptée

**8.2.3 RÉS. 405.12.2007 MISE AUX NORMES DU RÉSEAU
D'ALIMENTATION DE L'EAU POTABLE, POSTE DE
TRAITEMENT – DEMANDE DE PERMIS ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes du réseau d'alimentation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs de rénovation doivent être fait au poste de traitement de l'eau potable;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU d'ordonner les travaux de construction du poste de traitement.

Que monsieur Marc Ethier, responsable du service des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le permis de rénovation.

Adoptée

**8.3.1 RÉS. 406.12.2007 AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR STEPHEN
POTTS, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE, À FAIRE RECONNAÎTRE SON
VÉHICULE PERSONNEL COMME VÉHICULE
D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie peut, dans le cadre de ses fonctions de pompier, se rendre directement sur un lieu d'urgence sans passer préalablement par la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit qu'il serait avantageux pour la sécurité des citoyens de permettre au directeur du service de sécurité incendie de Labelle d'utiliser son véhicule personnel comme véhicule d'urgence;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Francine Carrier
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Stephen Potts, directeur du service de sécurité incendie de Labelle, à entreprendre les démarches nécessaires pour faire reconnaître son véhicule personnel comme un véhicule d'urgence.

Que toute mise à niveau dudit véhicule soit au frais du directeur du service de sécurité incendie.

Adoptée

**8.3.2 RÉS. 407.12.2007 RATIFICATION DE L'AUTORISATION DONNÉE
POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME RADIO POUR LE
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT les besoins du service de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU de ratifier l'autorisation donnée au directeur du service de sécurité incendie, monsieur Stephen Potts, à procéder à l'achat d'un système radio pour le service de sécurité incendie.

Que cette dépense soit payée à même le compte « équipement incendie ».

Adoptée

**8.3.3 RÉS. 408.12.2007 RATIFICATION DE L'AUTORISATION DONNÉE
POUR L'ACHAT D'UN COUTEAU HYDRAULIQUE
POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT les besoins du service de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Francine Carrier
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU de ratifier l'autorisation donnée au directeur du service de sécurité incendie, monsieur Stephen Potts, à procéder à l'achat d'un couteau hydraulique pour le service de sécurité incendie.

Que cette dépense soit payée à même le compte « équipement incendie ».

Adoptée

**8.4.1 RÉS. 409.12.2007 DEMANDE D'UN DROIT DE PASSAGE SUR UNE
PARTIE DE LOT 7, RANG S, CANTON DE JOLY
AFIN D'AVOIR ACCÈS À UN TERRAIN PRIVÉ (1326-
39-9769)**

CONSIDÉRANT la demande faite au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) par le propriétaire du 122, chemin de la Pointe-des-Bouleaux, pour avoir un droit de passage afin de pouvoir utiliser la partie nord de son terrain;

CONSIDÉRANT QUE la partie nord du terrain n'est pas accessible par l'intérieur du terrain à cause de sa dénivellation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne peut utiliser près de 50% de son terrain en raison de la dénivellation importante du terrain;

CONSIDÉRANT QUE selon nos dossiers, la propriété possède une installation septique qui date de plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se questionner sur la faisabilité d'une nouvelle installation septique étant donné la nature et la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 071.12.2007;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire devra prendre les autorisations nécessaires auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire devra déposer une demande de permis à la Municipalité pour aménager ce passage et construire tout bâtiment accessoire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU d'accepter ce droit de passage en autant que le propriétaire fournisse une analyse de sol avec un plan d'aménagement de l'installation septique conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (règlement Q-2, r.8) afin de s'assurer de préserver un espace libre valable pour une future installation septique.

De permettre l'aménagement du passage sur une largeur de 3 mètres comprenant les fossés de drainage.

D'abattre seulement les arbres nécessaires à l'aménagement de ce passage, de ne pas nuire au déneigement du chemin des propriétés voisines, d'enlever tout bâtiment existant sur les terres publiques et que la construction des bâtiments accessoires permanents ou temporaires soient implantés sur le terrain du requérant.

Adoptée

8.4.2 RÉS. 410.12.2007 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 8906, CHEMIN DU LAC-LABELLE (0021-67-4931)

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal du 8906, chemin du Lac-Labelle empiète sur le terrain voisin au 8916, chemin du Lac-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE pour accommoder ce dernier, le propriétaire du 8916, chemin du Lac-Labelle est prêt à lui échanger du terrain afin de localiser le bâtiment principal sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette entente engendre un certain nombre de dérogations étant donné que la propriété du 8906, chemin du Lac-Labelle était déjà dérogoire selon les normes de lotissement d'aujourd'hui, mais bénéficiait de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a pour objet une dérogation de 1131,3 mètres carrés sur la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a pour objet une dérogation de 34,76 mètres sur la façade du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation a pour objet un empiètement de 3,43 mètres de la résidence sur la marge de recul latérale gauche;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre dérogation ne devrait résulter de l'acceptation de celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2002-61;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 069.12.2007;

CONSIDÉRANT QU'un avis public statuant sur cette demande de dérogation mineure a été publié au moins 15 jours avant cette session du conseil;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU d'accorder ces dérogations mineures en autant qu'aucune autre dérogation ne résulte de celles-ci.

Adoptée

**8.4.3 RÉS. 411.12.2007 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 8916,
CHEMIN DU LAC-LABELLE (0021-67-4931)**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal du 8906, chemin du Lac-Labelle empiète sur le terrain du 8916, chemin du Lac-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE pour accommoder ce dernier, le propriétaire du 8916, chemin du Lac-Labelle est prêt à lui échanger du terrain afin de localiser le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette entente engendre un certain nombre de dérogations étant donné que la propriété du 8916, chemin du Lac-Labelle était déjà dérogatoire selon les normes de lotissement d'aujourd'hui, mais bénéficiait de droits acquis ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a pour objet une dérogation de 317,2 mètres carrés sur la superficie du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a pour objet une dérogation de 34,76 mètres sur la façade du terrain ;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre dérogation ne devrait résulter de l'acceptation de celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2002-61;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 070.12.2007;

CONSIDÉRANT QU'un avis public statuant sur cette demande de dérogation mineure a été publié au moins 15 jours avant cette session du conseil;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU d'accorder ces dérogations mineures en autant qu'aucune autre dérogation ne résulte de celles-ci.

Adoptée

**8.4.4 RÉS. 412.12.2007 RENOUVELLEMENT DES MANDATS POUR DEUX
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Jean Labelle et Daniel Bédard, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme, doivent être renouvelés ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits membres se sont montrés intéressés à renouveler leur mandat respectif ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU de renouveler les mandats, comme membre du Comité consultatif
d'urbanisme, de messieurs Jean Labelle et Daniel Bédard, pour une période de
deux ans, soit du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Adoptée

**8.4.5 RÉS. 413.12.2007 APPUI AU PROJET DE LABORATOIRE RURAL
SUR LES PAYSAGES DE LA RÉGION DES
LAURENTIDES DU CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT (CRE) DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides a été la première en 2004 à se doter d'une Charte régionale de protection et de mise en valeur des paysages endossée par plus de 150 organismes de la région dont la Municipalité de Labelle par sa résolution 081.03.05 ;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation sur les paysages des Laurentides à laquelle participe la majorité des MRC s'est donné un plan d'action quinquennal et a engagé une chargée de projet spécialisée dans la question des paysages pour mettre en œuvre le plan d'action régional retenu ;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d'action, basé sur une approche volontaire et participative, vise à promouvoir une signature régionale laurentidienne en matière de gestion durable des paysages en soutenant le développement d'expertises et d'outils qui bonifient le savoir-faire régional et les interventions locales sur chacun des territoires municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la protection et la mise en valeur durable des paysages naturels et bâtis des Laurentides est une priorité retenue dans le cadre du Plan d'action Laurentides de la Conférence régionale des élus et dans les planifications stratégiques des organismes sectoriels comme Tourisme Laurentides et le Conseil de la culture des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le projet de laboratoire sur les paysages est le seul projet dans les Laurentides, et possiblement au Québec sur ce sujet, et que c'est le seul projet retenu qui couvre les 8 MRC de la région administrative des Laurentides et, par conséquent, qu'il n'est pas en concurrence avec aucun des 9 autres projets retenus pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'appui du milieu est un critère particulièrement important dans l'évaluation des 182 projets retenus à la grandeur du Québec;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU d'appuyer la demande du Conseil régional de l'environnement des Laurentides pour l'obtention d'un laboratoire rural portant sur les paysages dans la région des Laurentides.

Que le conseil municipal de Labelle croit que la protection et la mise en valeur des paysages constitue une condition essentielle de la qualité de vie et du pouvoir d'attraction à long terme des Laurentides, et ce, autant dans les Basses-Laurentides qu'au Centre et dans les Hautes –Laurentides, et que la tenue de ce laboratoire permettra de concrétiser les principes mis de l'avant dans la Charte régionale des paysages naturels et bâtis des Laurentides, auxquels adhère la Municipalité de Labelle.

Adoptée

**8.5.1 RÉS. 414.12.2007 ACCORD DE LA MUNICIPALITÉ POUR DES FEUX
D'ARTIFICES DU NOUVEL AN AU DOMAINE
BLUEBERRY LAKE RESORT AYANT LIEU LE 31
DÉCEMBRE 2007**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Frédéric Duguay pour l'obtention d'un permis pour des feux d'artifices le 31 décembre prochain au domaine Blueberry Lake Resort à l'occasion du nouvel an;

CONSIDÉRANT l'accord donné par le conseil municipal en conformité avec la réglementation municipale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Frédéric Duguay à obtenir un permis de feux d'artifices pour le nouvel an sur le terrain de Blueberry Lake Resort.

Adoptée

**8.5.2 RÉS. 415.12.2007 VERSEMENT DES PROFITS DU DÉJEUNER-
BÉNÉFICE DU MAIRE À CENTRAIDE**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 338.10.2007 portant sur l'organisation d'un déjeuner-bénéfice du maire dans le cadre de la campagne de financement de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'un profit net de 1 722 \$ a été enregistré à l'égard du déjeuner-bénéfice du maire;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU de ratifier le versement des profits du déjeuner-bénéfice du maire à Centraide, soient un montant de mille sept cents vingt-deux dollars (1 722 \$).

Adoptée

**8.5.3 RÉS. 416.12.2007 MODIFICATION DES MODALITÉS DE PAIEMENT DE
L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À LA MAISON DES
JEUNES**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 339.10.2007 portant sur l'aide financière à la Maison des jeunes pour l'achat d'une maison;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les modalités de paiement de l'aide financière;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU d'amender la résolution 339.10.2007 afin d'y modifier les modalités de paiement de l'aide financière de la façon suivante : 10 000 \$ en décembre 2007 et 5 000 \$ en 2008.

Adoptée

**8.5.4 RÉS. 417.12.2007 AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR MICHEL
FLEURANT POUR LA VENTE DE COLLATIONS
AUX USAGERS DES PATINOIRES**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Fleurant, contractant dûment désigné par la Municipalité pour l'entretien et la surveillance des patinoires, désire vendre des collations aux usagers des patinoires durant les heures d'ouverture de celles-ci, et ce, afin d'offrir un meilleur service aux citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se produira dans les locaux municipaux et que, par conséquent, le conseil municipal doit donner son accord;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice du service des loisirs et de la culture, madame Janick Nantel;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Michel Fleurant à vendre des collations aux usagers des patinoires durant les heures d'ouvertures de celles-ci, et ce, conditionnellement à l'obtention par monsieur Michel Fleurant d'un permis d'usage provisoire auprès du service de l'urbanisme, permis qui devra être valide pour une période de trois (3) mois.

Adoptée

8.5.5 RÉS. 418.12.2007 DON À LA MAISON DES JEUNES DE LABELLE D'ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison des jeunes est déménagé dans son nouvel établissement;

CONSIDÉRANT QUE selon l'inventaire du matériel entreposé au pavillon des loisirs a été effectué en 2006 en collaboration avec la Maison des jeunes, utilisateur alors du pavillon des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE suite au dit inventaire, il a été constaté que la table de billards et la table de Mississipi appartiennent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lesdites tables sont plus fréquemment utilisées par les membres de la Maison des jeunes et que, suite à leur déménagement, les équipements qui resteraient au pavillon des loisirs nuieraient davantage à la tenue d'autres activités;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes a manifesté son intérêt à recevoir ces deux équipements de loisir;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice du service des loisirs, madame Janick Nantel;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU de faire don à la Maison des jeunes de Labelle de la table de billards et la table de mississipi.

Que les membres du conseil d'administration se charge de déménager lesdits équipements.

Adoptée

8.5.6 RÉS. 419.12.2007 AIDE FINANCIÈRE POUR LES PANIERS DE NOËL

Il est PROPOSÉ par la conseillère Francine Carrier
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU que la Municipalité de Labelle verse et autorise le paiement d'une aide financière de 250 \$ au Comptoir d'entraide de Labelle pour les paniers de Noël.

Adoptée

**8.5.7 RÉS. 420.12.2007 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2008 DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE
LABELLE**

CONSIDÉRANT QUE selon la convention d'exploitation, la Municipalité doit verser trimestriellement sa participation de 10 % au déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipale d'habitation, la contribution de la Municipalité s'élève à huit mille deux cent vingt-six dollars (8 226 \$);

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU d'approuver le budget 2008 de l'Office municipale d'habitation de Labelle.

Que la contribution de la Municipalité, au montant de huit mille deux cent vingt-six dollars (8 226 \$) soit autorisée et prévue au budget municipal 2008 et versée trimestriellement au cour de l'année financière 2008.

Adoptée

**8.7.1 RÉS. 421.12.2007 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE
MADAME NATHALIE ROBSON, RESPONSABLE DE
LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des ressources humaines;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Francine Carrier
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU de modifier le contrat de travail de madame Nathalie Robson, responsable de la bibliothèque, suivant les termes prévus à la modification de son contrat de travail.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

**10.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LE
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le conseiller le conseiller Claude Nantel donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement portant sur le traitement des élus municipaux.

Conformément aux articles 7 et 8 de la Loi sur le traitement des élus, le conseiller le conseiller Claude Nantel fait la lecture du projet de règlement.

Que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption à une prochaine session du conseil municipal conformément à l'article 445 (2) du Code municipal.

**10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-149
PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS
AINSI QUE SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI
BUDGÉTAIRE**

Reporté

**10.3 RÉS. 422.12.2007 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-150
RELATIF À LA VERBALISATION D'UNE SECTION
DU CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE (LOTS 33, RANG B,
DANS LE CANTON DE LABELLE)**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Claude Nantel lors de la session ordinaire tenue le 15 octobre 2007, pour l'adoption d'un règlement relatif à la verbalisation d'une section du chemin de la Presqu'île (lots 33, rang B, dans le canton de Labelle);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 2007-150 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2007-150 relatif à la verbalisation d'une section du chemin de la Presqu'île (lots 33, rang B, dans le canton de Labelle).

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduit.

Adoptée

**11.1 RÉS. 423.12.2007 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2007**

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU d'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de quatre cent six mille cent trente-quatre dollars et soixante-douze cents (406 134,22 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle	44 607,87 \$
➤ Ascenseurs Savaria Concord inc.	26 890,00 \$
➤ Daniel Bédard, excavation	6 723,05 \$
➤ Daniel Arbour & associés	8 350,82 \$
➤ Distribution d'aqueduc inc.	2 084,84 \$
➤ Gauthier M. A. Électricien inc.	2 868,59 \$
➤ Gazonnerie Lauzon & frère inc.	3 688,75 \$
➤ Genivar	29 416,77 \$
➤ Industek inc.	2 794,51 \$
➤ Lapierre A. Gestion documentaire	3 506,59 \$
➤ Machabée automobiles inc.	58 307,79 \$
➤ Mejolox 9103-8422 Québec inc.	3 988,25 \$
➤ Métal Gosselin Itée	3 968,02 \$
➤ Nordmec Construction inc.	149 140,76 \$
➤ Robidoux, Yves	3 489,72 \$
➤ Service informatique des Laurentides	2 452,79 \$
➤ Sodem	5 886,96 \$
➤ Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	2 154,79 \$
➤ Ville de Mont-Tremblant	8 259,10 \$

Adoptée

11.2 RÉS. 424.12.2007 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel

APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron

ET RÉSOLU de ratifier le journal des déboursés au montant de soixante mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et vingt cents (60 897,20 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques 1093 à 1132 et les numéros de chèques de 28074 à 28088, comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ L'Industrielle alliance	7 480,65 \$
➤ SSQ Groupe financier	3 341,03 \$
➤ Yves Robidoux	2 771,07 \$
➤ Visa Desjardins	2 541,65 \$
➤ Ministère du Revenu du Québec	15 065,51 \$
➤ Receveur général du Canada	6 002,31 \$
➤ Sonic Co-op/FCDQ carte	2 340,48 \$
➤ Hydro-Québec	2 870,95 \$

Adoptée

11.3 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire, Gilbert Brassard et les conseillères, Francine Carrier et Vicki Émard ainsi que les conseillers Robert Bergeron, Patrice Charette et Claude Nantel déposent le formulaire dûment rempli de la divulgation de leurs intérêts pécuniaires.

11.4 RÉS. 425.12.2007 VOTE À DISTANCE AUX PROCHAINES ÉLECTIONS - DEMANDE DE LÉGISLATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

CONSIDÉRANT QU'en 2005, il était possible de signer une entente avec le ministère des Affaires municipales et des Régions et le Directeur général des élections du Québec pour l'utilisation du mécanisme de votation par courrier pour les électeurs non domiciliés sur le territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux problèmes survenus dans plusieurs municipalités ayant utilisé un nouveau mécanisme de votation pour l'élection de novembre 2005, toutes les ententes conclues à ces fins ont été suspendues, y compris les ententes conclues pour l'utilisation du vote par courrier ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections du Québec a procédé à l'évaluation des différents mécanismes utilisés aux élections de novembre 2005, et qu'un rapport a été produit en octobre 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle compte une large clientèle de villégiateurs (électeurs non domiciliés) qui ne sont pas nécessairement présents à leurs résidences secondaires lors de la tenue d'élections municipales, d'autant plus que les élections se tiennent le même jour dans toutes les municipalités de la province ;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Francine Carrier
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions
l'adoption d'une loi permettant aux citoyens d'avoir la possibilité d'utiliser le
mécanisme de votation par courrier ou tout autre moyen permettant de voter à
distance aux élections municipales, et ce, dès les prochaines élections
municipales prévues pour novembre 2009.

Qu'il soit demandé à la MRC des Laurentides d'appuyer cette démarche auprès
de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée

**11.5 RÉS. 426.12.2007 SYSTÈME D'ACCÈS AUX PERSONNES À
MOBILITÉ RÉDUITE POUR LA SALLE WILFRID-
MACHABÉE - MODIFICATION DE LA SOURCE DE
FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 268.08.2007 portant sur l'achat et
l'installation d'un système d'accès aux personnes à mobilité réduite pour la salle
Wilfrid-Machabée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devait être financé par le surplus accumulé non
affecté, mais qu'il y a lieu de modifier la source de financement pour le fonds
général;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU d'amender la résolution 268.08.2007 afin d'y modifier la source de
financement dudit projet pour le fonds général.

Adoptée

**11.6 RÉS. 427.12.2007 TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION
DU CHEMIN DU MOULIN - MODIFICATION DE LA
SOURCE DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 269.08.2007 portant sur la réalisation
de travaux de réfection et d'amélioration du chemin du Moulin;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devait être financé par le surplus accumulé non
affecté, mais qu'il y a lieu de modifier la source de financement pour le fonds
général;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU d'amender la résolution 269.08.2007 afin d'y modifier la source de
financement dudit projet pour le fonds général.

Adoptée

**11.7 RÉS. 428.12.2007 NON AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS
2007**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 437.12.2006 portant sur l'adoption des
budgets 2007 et prévoyant l'affectation d'une partie du surplus accumulé non
affecté au montant de quatre-vingt-dix-huit mille dollars (98 000 \$) et du surplus
accumulé affecté de trois mille dollars (3 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE des revenus supplémentaires de 2007 permettent de financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'immobilisation sans avoir recours aux surplus;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU de ne pas affecter lesdits surplus accumulés tel que mentionné au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

11.8 RÉS. 429.12.2007 ÉLARGISSEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt numéro 2005-106 décrétant des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 1 301 560 \$ pour défrayer le coût;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 108.04.2006 autorisant l'ouverture d'une marge de crédit temporaire au montant de deux cents mille dollars (200 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avancement des travaux, il y a lieu d'élargir la marge de crédit temporaire pour le financement du règlement 2006-106;

Il PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU de demander l'élargissement d'une marge de crédit temporaire pour le folio # 81022 permettant de couvrir l'ensemble des dépenses inhérentes audit règlement numéro 2006-106 jusqu'à l'obtention dudit emprunt, soit un total de un million trois cents mille dollars (1 300 000 \$).

Adoptée

11.9 RÉS. 430.12.2007 EMBAUCHE DE MADAME LINE VOYER, SECRÉTAIRE URBANISTE 3 JOURS SEMAINE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 357.11.2007 concernant la restructuration administrative de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Francine Carrier
ET RÉSOLU d'embaucher madame Line Voyer à titre de secrétaire du service de l'urbanisme conditionnellement à la réussite de son examen médical et conditionnellement à l'entente de travail quant à l'horaire de travail pour les besoins du service.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14. **RÉS. 431.12.2007 LEVÉE DE LA SESSION ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU que la session soit levée et terminée. Il est 20 h 45.

Adoptée

Maire

Secrétaire-trésorière /
Directrice générale

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE 2007-12-17

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Labelle certifie par la présente que la Municipalité de Labelle possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses dues aux comptes, aux salaires ainsi qu'aux diverses décisions qui ont été prises tout au long de cette session ordinaire du 17 décembre 2007.

Christiane Cholette, secrétaire-trésorière